

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 405

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

338 788 359 RCS Nantes.

C.M.B.C..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 194402.98 EUR.

Adresse : 17, avenue des Hauts de Basse Goulaine, 44115 Basse-Goulaine.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : CMBC Société par actions simplifiée au capital de 194 402.98 euros Siège social : 17 avenue des Hauts de Basse Goulaine 44115 BASSE GOULAIN 338 788 359 RCS NANTES MARTIN KAREN Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : 17 avenue des Hauts de Basse Goulaine 44115 BASSE GOULAIN 349 539 296 RCS NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MARTIN KAREN PAR LA SOCIETE CMBC 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société MARTIN KAREN dont la transmission à la société CMBC est prévue : - Montant de l'actif : 279 768 euros - Montant du passif : 59 879 euros - soit un actif net apporté de 219 889 euros 2. Augmentation du capital de la société CMBC : La société CMBC détenant la totalité des titres de la société MARTIN KAREN, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du boni de fusion : 16 873 euros 4. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 27 mars 2025 a été déposé : - au greffe du tribunal de commerce de NANTES, le 23 avril 2025 au nom de la société CMBC, absorbante ; - au greffe du tribunal de commerce de NANTES, le 23 avril 2025 au nom de la société MARTIN KAREN, absorbée..